



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Département Compétition

Pôle Sport Automobile

AD / IG

01 44 30 28 66

Paris, le 3 mars 2026

ASA TERRE D'ELNE
c/o Mme Antonella CARRERE
3 rue Jean Moulin
66200 ELNE

M. Le Président

OBJET : **Auto-Cross & Sprint Car d'Elne**

DATES : **23 au 24 mai 2026**

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mardi 3 mars 2026

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

205

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

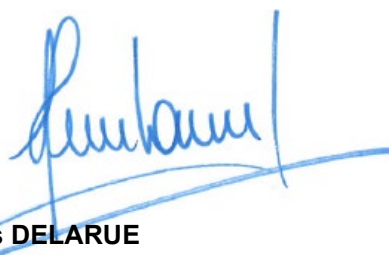


- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Réglementation et
Championnats

Copie Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :

«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).





L'ASSOCIATION
SPORTIVE AUTOMOBILE
TERRE D'ELNE

ORGANISE LE

38^{ème} AUTO CROSS SPRINT CAR TERRE D'ELNE

Championnat de France d'Autocross
Coupe de France d'Autocross
Championnat de France de Sprint Car
Coupe de France de Sprint Car
Championnat de France Féminin Sprint Car
Championnat Occitanie Méditerranée d'Auto cross Sprint car

ELNE

23 et 24 MAI 2026

CIRCUIT SAINT MARTIN



**FEDERATION FRANCAISE
DU SPORT AUTOMOBILE**



**ORGANISATION FRANCAISE
AUTOCROSS SPRINT CAR**



**LIGUE
SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE
MEDITERRANEE**



REGLEMENT PARTICULIER

38^{ème} AUTOCROSS SPRINT CAR TERRE D'ELNE

23 et 24 Mai 2026

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Terre d'Elne organise le 23 et 24 Mai 2026 une compétition automobile nationale d'Autocross Sprint Car intitulée 38^{ème} Auto Cross Sprint Car Terre d'Elne.

Cette compétition compte pour :

Le Championnat de France d'Auto cross Maxi Tourisme, Super Buggy, Buggy 1600

Le Championnat de France Féminin pour les Sprint Girls

Le Championnat de France de Sprint Car pour la Super Sprint

La Coupe de France d'Auto cross Tourisme Cup, Buggy Cup

La Coupe de France de Maxi Sprint, de Junior Sprint

Le Championnat Occitanie Méditerranée d'Auto Cross Sprint Car 2026

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée sous le permis d'organisation en date du et par la FFSA sous le permis d'organisation n° en date du

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la FFSA	RIOUX Dominique	Lic : 14770
Président du Collège des Commissaires Sportifs	BERGUES Thierry	Lic : 76614
CS déléguée FFSA	MITRAC Danièle	Lic : 6151
Membre du Collège	GALBAN Claude	Lic : 1747
Directeur de Course Responsable	RAINAUD Christian	Lic : 6150
Directeurs de Course adjoints	ROPP Axel	Lic : 296875
	HERBEUVAL René	Lic : 136959
	GOILLER Stéphane	Lic : 189942
	COLOMB Patrick	Lic : 12855
	CENTIMES Gérard	Lic : 31211
	SAPIN Jacques	Lic : 5008
	Gestion des images	LEONATE Michel
Directeur de Course stagiaire	HAMICHE Amar	Lic : 33073
	GUEYTE Armand	Lic : 353647
Secrétaire à la Direction de Course Serveur	GIACOMONI Christian	Lic : 47046
	MARROT-RIOUX Annie	Lic : 14769
Secrétaire Main courante Video	BARET Evelyne	Lic : 242849
Secrétaire Main courante DC	MOREAU France	Lic : 13620
Responsable des Vérifications administratives	CHEVILLON Elisa	Lic : 229255
	DUFAU Corinne	Lic : 36719
Responsable du Plan d'identification		
Commissaires Techniques Responsable	LOBROT Martial	Lic : 114567
Commissaire Technique Adjoint	ROQUES Jean Pierre	Lic : 178808
Commissaires Techniques	GINIER Cédric	Lic : 28482

	PALMER Camille ROQUES Laurent MAURIAL Patrick BROUSSE Guy CERDAN Marcel	Lic : 233380 Lic : 16814 Lic : 41237 Lic : 48007 Lic : 19463
Chargés des relations avec les concurrents	BOUYCHOU Jean GALARD Bernard AGNUS Patrice CHOUIDEN Yves	Lic : 19458 Lic : 4608 Lic : 104282 Lic : 41554
Chronométrateur Responsable délégué FFSA Chronométrateur	GAASCH Josselin GAASCH Patrice BORAO Séverine	Lic : 215786 Lic : 13620 Lic : 339471
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	JUANOLA Jean	Lic : 2357
Médecin Chef	JEBALI Chawki MONTGAILLARD Joëlle	
Responsable Sécurité	CARRERE Steve	Lic : 30419
Responsable du service presse	GRANDO Robert	
Responsable Vidéo : Sté EBOO – Siret 50776700200011 86140 CORBE CLAIRVAUX	RODRIGUE Didier	

L'organisateur administratif et technique est l'A.S.A.Terre d'Elne

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organiser
Clôture des engagements	13 mai 2026 à minuit
Publication de la liste des engagés	14 mai 2026
Date et lieu de la compétition	23 et 24 mai Circuit St Martin
Vérifications Techniques	Samedi 23 mai de 7 h à 8 h 49
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 22 mai à 18 h
Briefing écrit	Disponible sur ITS Results et WhatsApp
Horaire des essais chronométrés	A partir de 8 h Samedi 23 mai 2026
Horaire de la course samedi 23 mai	1eres et 2èmes Manches qualificatives de 13 h 30 à 19 h 30
Horaire de la course Dimanche 24 mai	3èmes Manches qualificatives à partir de 8 h ½ finales et Finales A partir de 13 h 30
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Podium à l'extérieur du circuit à l'issue de la dernière finale

Ordre de passage :

Buggy Cup, Sprint Girl, Tourisme Cup, Maxi Sprint, Maxi Tourisme, Junior Sprint, Buggy 1600, Super Sprint, Super Buggy.

Cet ordre sera appliqué dès les essais chronométrés, les manches qualificatives, les ½ finales et les finales.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications techniques se dérouleront le samedi 23 mai 2026 de 7 h à 8 h 49 au local « Contrôles Techniques » et les contrôles administratifs s'effectueront à l'algeco « contrôles administratifs » attenant aux « contrôles techniques » de 6 h 50 à 8 h 39.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront tous adressés à l'OFAC par la plateforme engagés-sports

Les droits d'engagements sont fixés à :

190 € pour la Junior-Sprint et 220 € pour toutes les autres divisions

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la division Sprint Girls et Super-Sprint dans le cadre d'une double monte.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Auto cross : Maxi Tourisme, Buggy 1600, Super Buggy, Tourisme Cup et Buggy Cup

Sprint car : Super Sprint, Maxi Sprint, Junior Sprint, Sprint Girls

4.4P. NUMEROS

Les numéros de compétition seront attribués comme suit :

- Buggy Cup 401/499
- Sprint Girl 801/899
- Tourisme Cup 601/699
- Maxi Sprint 701/799
- Maxi Tourisme 201/299
- Junior Sprint 501/599
- Buggy 1600 101/199
- Super Sprint 301/399
- Super Buggy 1/99

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 38^{ème} Auto cross Sprint Car se déroulera sur le circuit SAINT MARTIN selon les prescriptions des Règles Techniques et de sécurité des circuits tout terrain en application des articles R 331-18 à R 331-45-1 du Code du Sport. Il est long de 1000 m et la largeur est comprise entre 16 et 18 m. Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 27 Février 2023 sous le numéro de classement : 66 08 23 0527 AC NAT

1000. L'accès au circuit se fait : Autoroute A9 – Sortie Perpignan Sud – Direction Argelès puis Elne - Suivre fléchage (voir plan d'accès)

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d’affichage virtuel par l’application ITS Résultats.

En cas de problème technique le tableau d’affichage virtuel sera remplacé par un tableau d’affichage papiers. Ce tableau d’affichage papiers sera situé à proximité immédiate de la pré-grille.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 22 91 58 48 ou 06 03 804 804.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1.2. Essais chronométrés

Samedi 23 mai 2026 à partir de 8 h deux séances chronométrés sur 3 tours .

7.2. BRIEFING

Le briefing sera transmis à chaque concurrent avant l’épreuve par les applications de messagerie instantanée ITS Results et [WhatsApp](#).

7.3. COURSE

Samedi 23 mai 2026

1^{ères} Manches Qualificatives de 13 h 30 à 16 h sur 5 tours

2^{èmes} Manches Qualificatives à partir de 16 h sur 5 tours

Dimanche 24 mai 2026

3^{èmes} Manches Qualificatives : à partir de 8 h sur 5 tours

½ Finales et Finales : A partir de 13 h 30 sur 6 tours en ½ Finales et 7 tours en Finales

7.3.1. La pole position est fixée à gauche .

7.4.1. ZONE D’ASSISTANCE TEMPORAIRE

Une zone d’assistance temporaire sera définie et identifiée près de la pré-grille. Elle sera matérialisée par des barrières. Elle figure sur le plan de sécurité de l’épreuve.

La ZAT est placée sous le régime de parc fermé et sous la responsabilité d’un commissaire technique et de deux juges de fait formés au fonctionnement des extincteurs.

7.6P. PARC FERME FINAL

Conformément à l’article 7.6 de la réglementation générale auto cross et sprint car, toutes les voitures sont dès le baisser de drapeau en régime parc fermé. Seules les voitures désignées par le Directeur de Course ou le Président du Collège devront se rendre en parc fermé ou au contrôle technique. Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l’affichage du classement officiel provisoire. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du contrevenant

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 5 940 € :

1 ^{er}	:	200 €
2 ^{ème}	:	150 €
3 ^{ème}	:	125 €
4 ^{ème}	:	100 €
5 ^{ème}	:	85 €

10.3P. COUPES

La remise des prix des trophées aura lieu à l'issue de chaque finale à l'extérieur du circuit

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 à poudre ABC 6 Kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 20

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : non

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

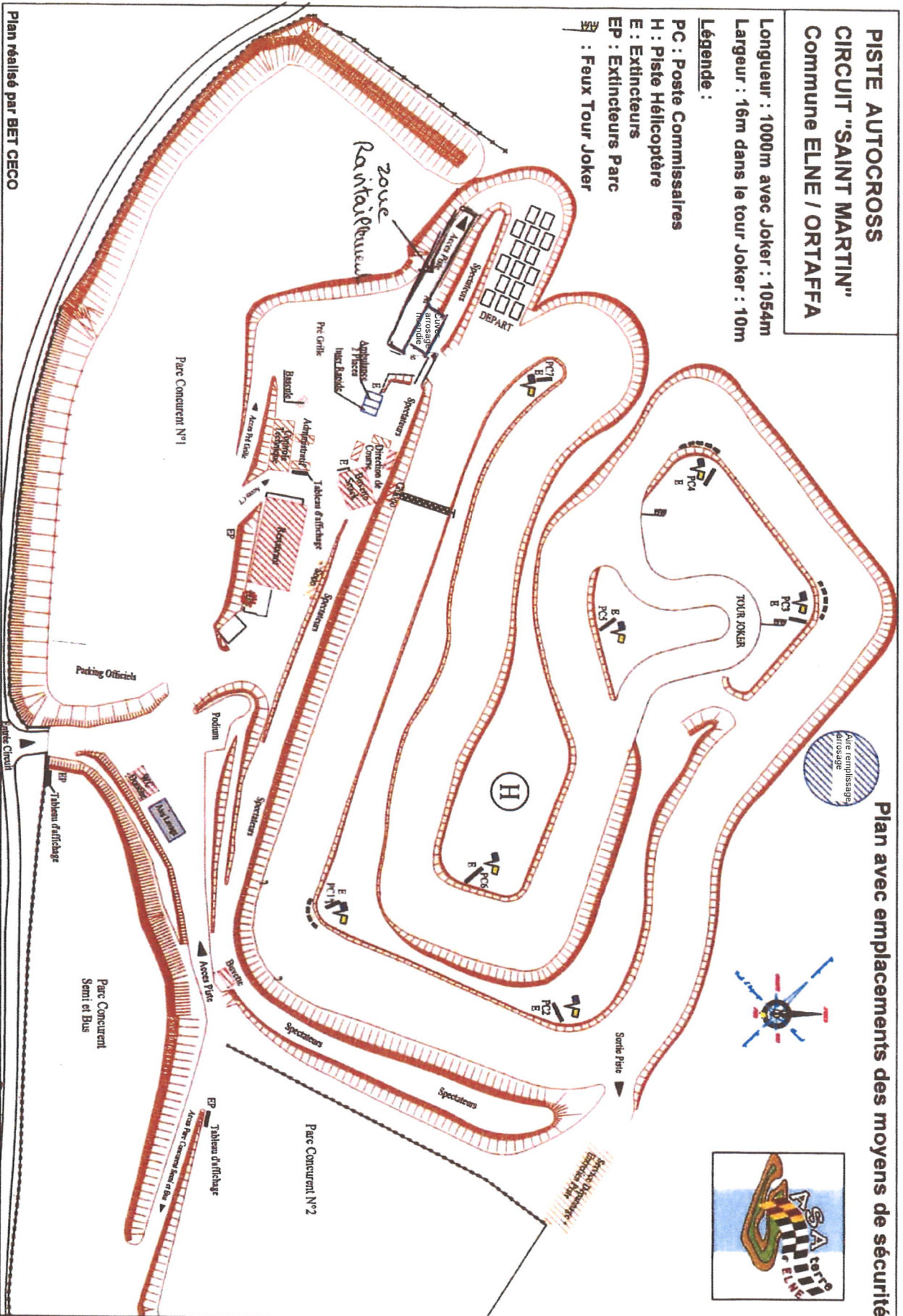
**PISTE AUTOCROSS
CIRCUIT "SAINT MARTIN"
Commune ELNE / ORTAFFA**

Longueur : 1000m avec Joker : 1054m
Largeur : 16m dans le tour Joker : 10m

Légende :

- PC : Poste Commissaires
- H : Piste Hélicoptère
- E : Extincteurs
- EP : Extincteurs Parc
- 🚒 : Feux Tour Joker

Plan avec emplacements des moyens de sécurité



Plan réalisé par BET CECCO



Arrivée par Nationale 9

Traverser Perpignan – Tout droit
 Direction ARGELES
 Sur quatre voies sortie N° 6 ELNE
 A droite passage à niveau
 OBLIGATOIRE POIDS LOURDS
 Ensuite parcours fléché

Arrivée par Autoroute

Sortie Perpignan Sud n° 42
 Direction ARGELES
 Sur quatre voies Sortie N°6 ELNE
 A droite passage à niveau
 OBLIGATOIRE POIDS LOURDS
 Ensuite parcours fléché

